

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

DECRET D/2017/**155**/PRG/SGG

PORTANT PROMULGATION DE LA LOI L/2017/012/AN
DU 23 MAI 2017

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

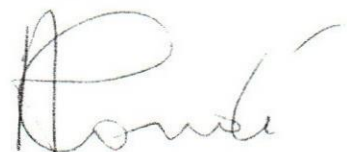
Vu la Constitution ;

DECRETE

Article 1^{er} : Est promulguée la Loi L/2017/012/AN du 23 mai 2017, portant autorisation de ratification de l'Accord entre le Gouvernement de la République de Guinée et le Gouvernement de la République Populaire de Chine sur l'exemption réciproque de visas pour les titulaires de passeports diplomatiques ou de service.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le **04** JUL. 2017



Prof. ALPHA CONDE